

This is the author pre-print of the article:

Korbéogo, Gabin and Jessie K. Luna. 2025. "Inégalités Environnementales en Afrique de l'Ouest." Mande Studies, 27: 111-138.

Inégalités environnementales en Afrique de l'Ouest

GABIN KORBEOGO

Université Joseph Ki-Zerbo

JESSIE K. LUNA

Colorado State University

RESUME : Cet article analyse les inégalités environnementales en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest et au Burkina Faso. L'environnementalisme dominant tend à occulter les causes historiques, sociales, politiques et économiques de la dégradation environnementale et les inégalités qu'elle engendre. Nous retraçons d'abord les inégalités écologiques engendrées entre l'Afrique et le Nord, en soulignant le rôle du colonialisme, du racisme, des échanges écologiquement inégaux, ainsi que des politiques d'ajustement structurel et de « développement durable ». Nous examinons ensuite les inégalités internes, et poursuivons deux études de cas au Burkina Faso : i) l'accès au foncier et aux ressources, et ii) la production cotonnière et l'exposition aux pesticides. Ces analyses montrent à la fois les inégalités historiques et actuelles (distributives et participatives) et les mobilisations sociales qui y résistent.

MOTS-CLES : Justice environnementale, Burkina Faso, colonialisme, pesticides, régime foncier, impérialisme écologique, écologie, géographie, inégalité, Afrique

ABSTRACT:

This article analyzes environmental inequalities in Africa with a focus on West Africa and Burkina Faso. We address a tendency in mainstream environmentalism to downplay the historical, social, political, and economic drivers of environmental degradation as well as

interlinked social inequalities. We trace historically produced environmental inequalities between Africa and wealthier nations, underscoring the role of colonialism and racism, patterns of ecologically unequal exchange, and the effects of neoliberal structural adjustment policies and “sustainable development” programs. We then examine two case studies in Burkina Faso: 1) land and access to natural resources, and 2) cotton production and pesticide exposure. These case studies illustrate both historical and present-day inequalities (distributional and participatory), yet also reveal social movements pushing for change.

KEY WORDS : Environmental justice, Burkina Faso, colonialism, pesticides, land tenure, ecological imperialism, ecology, geography, inequality, Africa

Introduction

Depuis des décennies, des experts et des militants de la justice environnementale en Amérique du Nord expliquent que les personnes et les communautés marginalisées sont exposées de manière disproportionnée aux nuisances environnementales – qu’il s’agisse de vivre à côté de décharges toxiques ou d’inhaler des pesticides qui se répandent dans l’environnement de leurs communautés (Cole et Foster 2001 ; J. L. Harrison 2011). Ces recherches et ces mouvements ont attiré une attention considérable sur les inégalités de classe et de race dans l’accès aux ressources environnementales ainsi que dans l’exposition aux nuisances écologiques, remettant en cause l’incapacité de l’environnementalisme dominant à reconnaître les profondes disparités sociales qui sous-tendent les expériences vécues en matière d’environnement. Afin d’expliquer ces inégalités, les chercheurs ont souligné l’importance des dynamiques historiques et interconnectées du colonialisme, du capitalisme et du racisme (Bullard 2008 ; Cole et Foster 2001 ; Gilio-Whitaker 2019 ; Pulido 2000).

Une grande partie de cette recherche s'est focalisée sur les inégalités aux États-Unis. Cependant, de nombreux processus similaires se poursuivent également dans d'autres régions (Agyeman 2014 ; Downey 2015 ; Faber 2008 ; Pellow 2007). Une perspective globale révèle comment des régions et continents entiers peuvent être confrontés à des dynamiques semblables à celles des communautés pauvres de couleur aux États-Unis d'Amérique. Elle révèle des histoires d'oppression et de marginalisation, associées à un lourd fardeau d'exposition toxique, de dommages environnementaux et d'exclusions (Pellow et al. 2001). Nous soulignons la pertinence analytique des concepts issus de la recherche sur les inégalités environnementales dans une perspective globale, en particulier pour des zones comme l'Afrique subsaharienne. En dehors de l'Afrique du Sud, ces cadres théoriques ont rarement été mobilisés.

Cet article vise à apporter des réponses à ces questions avec un accent particulier sur l'Afrique de l'Ouest et le Burkina Faso. Nous souhaitons combler une lacune dans la sociologie environnementale nord-américaine, où les études de cas et les thèmes africains sont largement absents. Plus largement, nous cherchons à remédier à un manque d'attention général à l'égard des inégalités environnementales en Afrique.

La plupart des décideurs politiques internationaux, des agences de développement et des gouvernements africains négligent les questions d'inégalités environnementales. Selon certains, l'Afrique doit d'abord se développer, et les préoccupations environnementales — sans parler des *inégalités* environnementales — peuvent être abordées ultérieurement. Certains défenseurs de cette thèse en viennent même à soutenir que l'Afrique est relativement peu polluée et qu'elle

peut, raisonnablement, supporter davantage de dommages environnementaux, notamment au nom du développement économique¹.

Un point de vue désormais dominant parmi de nombreuses organisations internationales considère que « l'Afrique est confrontée à de graves problèmes environnementaux, notamment la dégradation des terres, la déforestation, la perte de biodiversité et l'extrême vulnérabilité aux changements climatiques » (PNUE 2025). Cette vision reconnaît les dommages environnementaux, mais tend à occulter les dynamiques sociales et politiques qui les génèrent et ne prend pas en compte les vécus différenciés de ces dommages ni les mécanismes d'exclusion. Les organisations environnementales œuvrant en Afrique se focalisent souvent sur la gestion des ressources naturelles et la conservation de la nature sauvage, percevant la nature comme une entité 'exotique' à protéger de l'activité humaine, principalement par la création d'aires protégées (West et al. 2006). En outre, de nombreuses institutions internationales continuent d'imputer la dégradation de l'environnement aux pratiques des populations africaines défavorisées – qu'il s'agisse de la forte croissance démographique, du braconnage d'éléphants ou de la collecte de bois de chauffage par les femmes – témoignant ainsi d'un héritage des premiers discours sur le développement durable, qui présentaient la pauvreté elle-même comme principale cause de la dégradation de l'environnement (voir Gray et Moseley 2005). Les approches dominantes omettent souvent de montrer comment, en Afrique comme ailleurs, les questions environnementales s'entrelacent étroitement avec des rapports de pouvoir qui, tout en causant des dégradations écologiques, définissent de manière disproportionnée les gagnants et les perdants des politiques et évolutions environnementales (Robbins 2012).

¹ Comme dans l'infâme (et débattu) mémo attribué à l'ancien président de la Banque Mondiale Larry Summers, qui a écrit que « Les pays sous-peuplés d'Afrique sont largement sous-pollués » et « la logique économique (de déverser des déchets toxiques là-bas)... est impeccable ».

Cet article examine les principaux enjeux des inégalités environnementales en Afrique. Il poursuit deux objectifs : premièrement, démontrer l'intérêt de recourir à des cadres conceptuels élargis issus de la recherche sur les inégalités environnementales et la justice environnementale pour appréhender les contextes africains, en particulier en Afrique de l'Ouest ; deuxièmement, proposer un panorama de ces problématiques à l'intention d'un lectorat peu familier avec ces problématiques. Pour cette analyse, nous considérons les inégalités environnementales² de manière assez large, notamment : (1) l'inégalité distributive, ou les inégalités matérielles et les expositions aux risques ; (2) les inégalités participatives /procédurales, c'est-à-dire, les inégalités dans les processus décisionnels qui façonnent l'environnement et l'accès aux ressources ; et (3) les inégalités de reconnaissance, c'est-à-dire quelles connaissances, pratiques culturelles et croyances sont plus ou moins valorisées (Cole et Foster 2001 ; Schlosberg 2004). Nous soulignons la nécessité d'approfondir les dimensions multiformes et intersectionnelles de ces inégalités. Les inégalités distributives impliquent également une répartition relative des charges et des avantages. Dans un monde relativement équitable, ceux qui « tirent davantage profit que les autres du processus capitaliste de production et de distribution devraient supporter une part plus importante des charges liées à ce processus », et inversement (Downey 2005, 5). Pourtant, comme nous le verrons, ce principe est rarement appliqué.

Nous privilégions ici l'exploration des grandes lignes de l'inégalité environnementale, plutôt que sur la notion d'injustice, tout en soulignant que, dans de nombreux cas, les personnes concernées perçoivent ces inégalités comme injustes. Cependant, importer directement les concepts de justice environnementale issus du contexte américain risque d'en réduire la

² À la suite de Holifield (2001), nous reconnaissons qu'il n'existe pas de définition précise pour chacun de ces termes. Nous utilisons le terme « inégalité » dans son sens large, en notant que, dans de nombreux cas, les personnes concernées interprètent ces inégalités comme des injustices.

Commented [PR1]: Pas clair

Commented [L2R1]: J'ai reformulé

complexité, tant sur les plans historiques et conceptuels que dans les luttes locales pour la justice (Álvarez et Coolsaet 2020 ; Correia 2024). Les sociétés africaines proposent souvent des conceptualisations non occidentales de la justice, plus communautaires, intergénérationnelles et relationnelles, contrairement aux approches libérales et individualistes en vigueur en Occident (Chemhuru 2022 ; Tamale 2020). Nous laissons le développement théorique de ces perspectives à d'autres chercheurs.

Cet article propose un panorama des inégalités environnementales entre l'Afrique et les pays les plus riches, avant d'examiner les disparités au sein des pays africains, avec un focus sur l'Afrique de l'Ouest. Deux études de cas burkinabè sont ensuite analysées : la première, conduite par un auteur américain blanc, porte sur la production cotonnière ; la seconde, menée par un auteur burkinabè, porte sur l'accès à la terre, aux ressources naturelles et à l'eau, ainsi que sur les interactions entre politiques néolibérales et changements environnementaux. Compte tenu du faible développement de la sociologie de l'environnement en Afrique, ce texte s'appuie à la fois sur des travaux interdisciplinaires menés sur le continent et sur les schèmes analytiques de disciplines connexes, notamment l'écologie politique, pour mettre en perspective les contours des inégalités environnementales africaines.

Les inégalités environnementales en Afrique subsaharienne dans une perspective historique

INEGALITES ENVIRONNEMENTALES MONDIALES : PERSPECTIVES NORD/SUD

L'un des enjeux clés des inégalités environnementales en Afrique subsaharienne se situe au plan global : il concerne la relation asymétrique entre l'Afrique, ses anciens colonisateurs et des pays plus développés avec lesquels elle commerce. Le concept puise ses racines dans la théorie du système mondial, un courant de pensée qui remet en cause les approches économiques

Commented [L3]: To confirm: full caps and bold is a subheading underneath the bold only?

dominantes des inégalités à l'échelle globale. Selon cette perspective, la richesse accumulée par les pays du « centre » ne découle pas de leur ingéniosité, de leur savoir-faire technique ou d'une supériorité intrinsèque, mais bien de l'exploitation systématique des pays de la « périphérie » (Rodney 1972 ; Wallerstein 2004). L'« échange écologiquement inégal » prolonge cette analyse en examinant les flux de ressources, de déchets et de pollutions qui structurent les relations écologiques de manière systématiquement inégale entre les États centraux et les États périphériques :

Trois régions centrales du système mondial moderne – les États-Unis, l'Union européenne et le Japon – sont toutes des importatrices nettes de matières premières et d'énergie incorporée ... ces flux de ressources asymétriques... contribuent à accroître les inégalités entre, d'une part, les régions centrales riches du système mondial et, d'une part, les économies extractives appauvries de la périphérie ». (Hornborg et Martinez-Alier 2016, 329)

En Afrique, les échanges écologiquement inégaux se manifestent par un modèle où les pays africains exportent des matières premières, dont l'exploitation engendre souvent d'importants impacts environnementaux locaux, tout en servant de dépotoirs pour les déchets des pays riches. Par exemple, l'économie mondiale de l'électronique repose sur des minéraux extraits dans des conditions dangereuses dans des pays comme la RDC et sur le déversement de déchets électroniques toxiques dans des sites comme le Ghana. Cela crée une répartition très inégale des avantages et des fardeaux entre les consommateurs riches et les travailleurs et environnements vulnérables.

Les inégalités environnementales entre l'Afrique et les pays industrialisés en matière trouvent leurs racines dans l'histoire coloniale. Il convient de rappeler que « l'objectif principal

de la domination coloniale était l'exploitation du pays colonisé » (Crowder 1968, 169). La révolution industrielle, qui a favorisé l'accumulation de richesses dans les pays dominants, reposait fondamentalement sur l'extraction impériale des ressources dans les colonies (Beckert 2015 ; Luxemburg 2015), ce que Clark et Foster (2009) appellent « l'impérialisme écologique ». Entre la fin du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, les puissances coloniales européennes en Afrique se sont focalisées sur l'exploitation des ressources, la construction de routes et de chemins de fer pour faciliter leur exportation, la création de plantations agricoles et l'imposition de quotas de récolte. Ces activités reposaient sur différents systèmes de travail forcé, notamment en Afrique occidentale française (Cordell et al. 1996 ; Crowder 1968). Au Congo belge, le travail forcé atteignit une horreur inimaginable, causant la mort et la mutilation de millions de Congolais à la fin du XIX^e siècle, dans le seul but d'approvisionner l'Europe en caoutchouc et en ivoire (Hochschild 1999). Au nom d'une prétendue « mission civilisatrice » et sous couvert d'une solidarité humanitaire (apporter la lumière à l'obscurité), les colonisateurs ont légitimé le vol de terres, le pillage, la spoliation et le travail forcé en Afrique. Plutôt que de s'appuyer sur une observation empirique de différences raciales, ces discours racistes ont été fabriqués pour justifier l'exploitation massive des êtres humains et de l'environnement (Mbembe 2021).

Il est peut-être tentant de penser que cette période de racisme et de pillage des ressources appartient désormais au passé : un épisode regrettable qui se serait achevé lorsque la plupart des nations africaines ont accédé à l'indépendance dans les années 1960. Pourtant, les modèles d'échanges écologiquement inégaux entre l'Afrique et les pays plus riches ont perduré, tout comme les discours racistes qui décrivent les Africains et les pays africains comme « sous-développés », un terme qui a succédé à « non civilisés » et perpétuant l'idée qu'ils seraient incapables de gérer leurs propres ressources (Agrawal 1997 ; Pierre 2020).

Deux programmes politiques majeurs ont engendré des modèles durables – quoique hétérogènes – d’extraction inégale des ressources et d’injustices environnementales : l’ajustement structurel néolibéral et l’agenda du développement durable. Le premier se rapporte à la vaste restructuration des États amorcée dans les années 1980, marquée par l’affirmation de l’idéologie néolibérale, selon laquelle le libre-marché, l’initiative privée et la déréglementation stimuleraient croissance économique et progrès social (Harvey 2005). Suivant cette doctrine, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont proposé des renflouements conditionnés (en d’autres termes, « nous vous donnerons de l’argent à condition que... ») aux pays en développement frappés par une sévère crise de la dette.³ Cette conditionnalité, déclinée sous forme de « programmes d’ajustement structurel » (PAS), a profondément redéfini la gouvernance en Afrique : réduction généralisée des dépenses publiques (notamment santé et éducation), ouverture aux capitaux étrangers, abaissement des barrières commerciales et privatisation de l’industrie et des services publics (Harrison 2004 ; Van de Walle 2001). Initialement, on postulait qu’un État minimal et des marchés pleinement libres favoriseraient une croissance économique soutenue et un bien-être généralisé. Or, la plupart des travaux empiriques ont depuis mis en lumière les effets dévastateurs des programmes d’ajustement structurel à tous les niveaux (Downey 2015 ; Vreeland 2003). Sur le plan de la justice procédurale et participative, ces politiques se sont également révélées profondément antidémocratiques. Downey (2015) démontre de manière convaincante que les institutions globales, largement influencées par les intérêts des États-Unis et des grandes entreprises, ont laissé aux populations

³ Ces crises ont été causées par un ensemble complexe de facteurs, notamment les cycles précédents de prêts au développement difficiles à rembourser, combinés à une crise budgétaire mondiale et au choc Volcker de 1980 qui a considérablement augmenté les taux d’intérêt sur les prêts (Downey 2015).

et aux dirigeants africains très peu de marge de manœuvre pour exercer leur autonomie gouvernementale.

La restructuration néolibérale a eu des conséquences majeures sur l'environnement et les inégalités. Les programmes d'ajustement structurel (PAS) ont contraint les économies africaines à délaisser l'industrie et la production locale pour se focaliser sur l'exportation de matières premières issues de l'agriculture, du bois, des mines ou du pétrole. Au cours de cette période, de nombreux pays africains ont révisé leur législation minière nationale afin d'accorder une plus grande latitude aux entreprises étrangères. Les opérations minières devinrent des enclaves économiques extractives, souvent protégées par des gardes armés et une présence militaire, et exploitées par des sociétés étrangères qui paient très peu d'impôts aux gouvernements locaux. Aujourd'hui, la grande majorité des richesses et des ressources produites par ces mines quittent simplement l'Afrique (Downey 2015 ; Ferguson 2006). Les PAS ont également préparé le terrain à ce que beaucoup qualifient « d'accaparement des terres » ou de « ruée vers les terres » en Afrique. Sous couvert de lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire, de grandes entreprises internationales et plusieurs États (par exemple Olam, Walmart International, Cargill, Unilever, Yara, ainsi que diverses entités gouvernementales du Moyen-Orient et d'Asie) achètent et exploitent de vastes superficies en les présentant comme la « nouvelle frontière de l'agro-industrie » (Delcourt 2019).

Un second mécanisme mondial, moins visible, alimente également les inégalités environnementales entre l'Afrique et les pays les plus riches. Avec l'essor des préoccupations écologiques, les nations occidentales ont adopté l'idéologie du développement durable ou de la « croissance verte », qui postule que les enjeux environnementaux se résolvent par une gestion scientifique globale – occidentale et pilotée par des experts – et par des solutions néolibérales

visant à privatiser la nature pour mieux la préserver (voir Igoe et Brockington 2007). Pourtant, ces dispositifs traitent souvent l'Afrique comme un puits de pollution créé par les pays riches. Par exemple, pour compenser leurs émissions de carbone, ces derniers achètent des forêts africaines, au risque de déposséder voire d'exclure les populations locales de la gestion de leurs terres (Lyons et Westoby 2014). De même, les programmes de conservation de la biodiversité – présentés comme patrimoine de l'humanité – ciblent majoritairement les pays du Sud sans prendre en compte les modes de vie indigènes. Ces approches reproduisent, sans toujours le reconnaître, les attitudes coloniales selon lesquelles les Occidentaux ont une capacité unique à gérer l'environnement (Agrawal 1997). Elles perpétuent ainsi une injustice en matière de participation et de reconnaissance, en s'appuyant sur des stéréotypes racistes quant à l'incapacité supposée des Africains (Pierre 2020). À l'image du racisme environnemental aux États-Unis, on observe à l'échelle mondiale un véritable racisme écologique dirigé contre l'Afrique.

Enfin, le réchauffement planétaire révèle une inégalité environnementale profonde et pérenne. Peu responsable des émissions de gaz à effet de serre, le continent Africain n'a produit que 0,8 tonne de carbone par habitant en 2018, alors que les États-Unis en ont émis en moyenne 15,2 tonnes, soit un rapport de près de 1 à 20 (Banque mondiale 2020). Pourtant, l'Afrique en subit les conséquences les plus dramatiques : sécheresses prolongées, vagues de chaleur extrêmes, affaiblissement de l'agriculture pluviale et extension des ravageurs et des maladies végétales (Fields 2005). Cette situation crée une vulnérabilité chronique : dans un contexte de réformes néolibérales qui ont érodé les capacités financières et institutionnelles, les gouvernements africains peinent à mobiliser les moyens nécessaires pour répondre aux urgences climatiques (O'Brien et Leichenko 2000).

INEGALITES ENVIRONNEMENTALES EN AFRIQUE

Aussi important soit-il de mettre en lumière les inégalités globales entre l'Afrique et les pays du Nord, cette approche masque les dynamiques environnementales internes aux États africains. Comme le note Newell, « tout comme leurs homologues du Nord, les élites du tiers-monde ont tendance à ne pas habiter à proximité de sites de déchets toxiques, d'installations nucléaires ou de zones industrielles produisant des substances chimiques dangereuses » (2005, 74). De même, « les schémas d'exploitation fondés sur la classe sociale, la caste, la race et le genre au sein des pays sont fréquemment exacerbés par les pressions économiques mondiales » (87). En effet, plusieurs questions liées à l'exploitation Nord-Sud (ou Centre-Périphérie) – ainsi que les dynamiques extractives héritées du colonialisme et du néocolonialisme – renforcent et transforment également les inégalités internes à l'Afrique. Depuis les années 1990, les politiques d'ajustement structurel (PAS) ont globalement accru ces disparités (Forster et al. 2019 ; Vreeland, 2003), aggravant souvent les inégalités préexistantes, mais avec des effets variables selon les contextes, car les populations cherchent à contester et à contourner les nouvelles configurations politiques.

Une partie des publications les plus pertinentes sur les inégalités environnementales en Afrique émanent du champ interdisciplinaire de l'écologie politique, courant qui soutient que toute question environnementale est nécessairement traversée par des rapports de pouvoir, d'où le terme « écologie politique » (Robbins 2012). L'écologie politique s'est opposée aux théories dominantes expliquant la dégradation de l'environnement en Afrique, à l'instar des « écologies apolitiques » issues du malthusianisme, qui attribuent les problèmes environnementaux à la croissance démographique ou aux comportements des populations pauvres (Gray et Moseley 2005 ; Leach et Mearns 1996). Elle s'est focalisée sur les enjeux d'accès et de contrôle des ressources, les processus de marginalisation, les rapports de pouvoir à différentes échelles, ainsi

que sur les conflits et les formes de résistance. De nombreuses études classiques en écologie politique ont mis en évidence des inégalités complexes et dynamiques entre les sexes quant à l'accès et au contrôle des ressources, notamment dans les milieux agricoles où les communautés privilégient de plus en plus les cultures commerciales et celles destinées à l'exportation. Dans ce contexte, les femmes perdent parfois l'accès aux ressources, mais élaborent alors des stratégies de résistance (Carney 1993 ; Wooten 2003). Comme le montrent Questiaux et Pouliot (2025), des inégalités peuvent aussi commencer à se manifester parmi les femmes.

De nombreuses inégalités environnementales à l'échelle locale suscitent d'importants conflits liés aux ressources, notamment dans le contexte de leur privatisation. Un autre axe de tension oppose les élites africaines – souvent les gouvernements – aux groupes exclus du pouvoir politique et privés des avantages matériels générés par les activités extractives. Au Nigeria, par exemple, l'extraction pétrolière par des multinationales et des élites locales a provoqué d'importantes destructions environnementales tout en enrichissant une petite minorité.

Études de cas sur les inégalités environnementales au Burkina Faso

Cette section porte sur deux études de cas illustrant les disparités environnementales au Burkina Faso, un territoire enclavé de la zone soudano-sahélienne confronté à des sécheresses cycliques depuis plusieurs décennies (Fontes et Guinko 1995). Avec une population estimée à 20 millions d'habitants en 2020 (INSD 2020), ce pays, ancienne Haute-Volta, partage un héritage colonial français avec plusieurs États d'Afrique de l'Ouest avant d'accéder à son indépendance en 1960. La courte période de gouvernement anti-impérialiste de Thomas Sankara dans les années 1980 a été interrompue par son assassinat, ouvrant la voie à près de trente années de gouvernance sous Blaise Compaoré, durant lesquelles le pays s'est aligné sur les politiques d'ajustement structurel néolibérales prescrites par les institutions financières internationales (Zagré 1994). Au début de

la décennie 2020, une succession de coups d'État a placé le Burkina Faso sous un régime militaire. Ce nouvel ordre devrait transformer les inégalités environnementales, sans que l'on sache encore de quelle façon.

La majorité des Burkinabè – 67% – vit en zone rurale (Banque Mondiale 2025), où ils pratiquent une agriculture de subsistance (millet, sorgho, maïs, arachides et haricots) ainsi que l'élevage. Les activités agricoles emploient plus de 80 % de la population et ont longtemps constitué la principale source de revenus — notamment grâce au coton — avant d'être dépassées par l'or depuis les années 2010 (Engels 2018 ; Werthmann 2017). En raison des sécheresses répétées et de la faible productivité des sols sur une grande partie du territoire, les rendements agricoles restent incertains, parfois déficitaires, entraînant des crises alimentaires persistantes (Engels 2015 ; Tankari 2020). Ces crises, aggravées par les attaques terroristes depuis 2015, la pandémie de Covid-19 et la variabilité climatique (FSIN 2020 ; Zidouemba et al. 2020), ont considérablement accru les flux migratoires des populations rurales. Les migrations concernent surtout les zones arides du centre et du nord, dont les habitants se dirigent vers les villes ou vers les régions plus fertiles et les plus sécurisées de l'ouest et du sud, ainsi que vers les pays voisins (Cordell et al. 1996 ; Zagré 1994). Dans les pages qui suivent, nous présentons deux études de cas illustrant les inégalités environnementales au Burkina Faso : celle des terres et des ressources naturelles, et celle du coton et des pesticides. Nous mettons en lumière l'interaction entre les processus mondiaux et les inégalités locales, ainsi que les dimensions historiques et contemporaines de ces inégalités. Bien que ces études de cas soient familières aux chercheurs de la région, nous proposons de les analyser à l'aide de la boîte à outils conceptuelle des inégalités environnementales.

FONCIER ET RESSOURCES NATURELLES

Commented [PR4]: 2024: la population urbaine représente un peu plus de 33, 17 % de la population.

Commented [L5R4]: Ajoute.

Commented [PR6]: Ces travaux, qui remontent aux années 1990, ne parlent pas de migrations dans des régions plus sécurisées.

Commented [L7R6]: Gabin: Il nous faut une référence plus recent. Existe-il déjà une référence pertinente dans notre liste de références?

Je propose : (Degorce et al. 2024)

Référence complète :

Alice Degorce, Ludovic O. Kibora, Maud Saint-Lary, Irissa Zidnaba, Pietro Fornasetti, Issouf Bonsa, Yacouba Cissao, Roger Bindré Dayamba, Siaka Gnessi, Miédome Kam et Aude Nikiema (2024).. Réfugié en son propre pays : enquête collective sur les personnes déplacées internes à Ouagadougou (Burkina Faso). Uppsala Universitet

Dans le Burkina Faso précolonial, les ressources naturelles étaient administrées par les chefferies traditionnelles – les chefs de terre – et par les aînés/anciens de chaque lignée au sein des villages et des communautés. Dans une agriculture d'autosubsistance, la terre était considérée comme un bien commun et gérée selon des règles coutumières : les droits d'usage permanents étaient attribués aux membres de la communauté, avec priorité aux chefs de famille masculins, tandis que des droits d'usage délégués ou temporaires étaient accordés aux femmes, aux jeunes et aux migrants. La conquête coloniale bouleversa ce régime foncier au profit du droit français. Les codes de l'indigénat, en vigueur de 1887 à 1946, ont consacré l'hégémonie coloniale et ont introduit le travail forcé comme modalité d'exécution du programme économique : le travail dans les forêts et les plantations et sur les routes coloniales, l'entretien des jardins des fonctionnaires administratifs, la culture et la récolte de produits horticoles, notamment le coton. Ces activités s'inscrivaient dans une logique d'extraction systématique des ressources du territoire (Cordell et al., 1996 ; Crowder 1968 ; Isaacman et Roberts 1995).

En 1900, la loi de finances a renforcé l'exploitation des ressources naturelles et durci l'application des codes de l'indigénat en Afrique occidentale française, et notamment au Burkina Faso (Korbéogo 2013, 78). Dans cette optique, la création des aires protégées et des forêts classées, officiellement destinée à lutter contre la déforestation, a aussi légitimé le contrôle colonial des terres : par dépossession des populations autochtones, celles-ci se voyaient restreindre l'accès aux ressources fauniques et floristiques pour la chasse et la cueillette. Au fil de la période coloniale, ces aires protégées couvriront près de 14 % du territoire national, soit environ 139 000 km² (MEEVCC 2020).

Délimitées à la fois en zones urbaines et rurales, ces réserves formaient des enclaves écologiques répondant à l'impératif impérial de conservation, de chasse et de tourisme,

Commented [PR8]: Et sur les routes coloniales

accessibles uniquement aux administrateurs français et aux Européens. Leur mise en place a entraîné des déplacements et des réinstallations forcés, confinant les populations locales et les dépossédant de leurs droits de propriété et d'usage sur leurs terres ancestrales. Elles ont ainsi perdu des parcelles agricoles et des pâturages et se sont vues interdire la chasse et la cueillette. À titre d'exemple, le parc urbain Bangr Weogo (« forêt de la connaissance » en mooré), d'une superficie de 90 hectares au cœur de Ouagadougou, fut classé par l'administration coloniale en 1917. Son accès était strictement réservé aux Blancs, excluant formellement les populations dites indigènes/autochtones (Bondaz 2011, 3). Dans le Burkina colonial, nombre d'autochtones voyaient dans ces espaces des incarnations d'une domination environnementale et d'une inégalité raciale : les modalités d'accès aux ressources naturelles y étaient définies sur des critères raciaux, assurant la prééminence des Européens sur les populations noires.

Ce que certains auteurs qualifient d'impérialisme environnemental (Clark et Foster 2009 ; Grove 1996), ou de racisme environnemental (Holifield 2001), a été dénoncé par un chef de village que nous avons enquêté :

Le souvenir que nous gardons de la colonisation française est marqué par la violence et le travail forcé, notamment lors des plantations d'arbres et de la construction de routes.

Après nous avoir vaincus militairement, les Français [les colonisateurs] se proclamèrent rois des villages et de la brousse. Les populations locales, comme celles de Fada N'Gourma, furent dépossédées de leurs terres ancestrales et confinées dans de petites zones. Pour accéder aux ressources naturelles, il fallait obtenir l'autorisation de l'administration coloniale. Les contrevenants étaient arrêtés, jugés, puis condamnés à des amendes ou à des peines de prison. Cela signifie que les Noirs et la nature étaient placés sous la domination des Blancs. (Fada N'Gourma, novembre 2007)

Dans les colonies d'Afrique de l'Ouest, tant francophones qu'anglophones, et plus particulièrement au Burkina Faso, les politiques d'enregistrement foncier n'ont pas reçu l'adhésion des populations autochtones (Berry 1993 ; Biebuyck 1963 ; Lavigne-Delville et al. 2000). Confrontée à la résistance des communautés locales contre l'accaparement colonial des terres et les inégalités qu'il engendrait, l'administration coloniale s'est vue contrainte d'intégrer les chefferies villageoises dans sa chaîne de commandement. Ce processus d'hybridation administrative a ainsi donné naissance à un pluralisme institutionnel dans la gouvernance foncière.

À partir de 1960, l'État burkinabè postcolonial, héritier du régime foncier et du système de gestion des zones protégées coloniaux, a pris en charge ces domaines. La gouvernance des terres et des ressources a été exercée conjointement par les institutions étatiques et les chefferies traditionnelles, dont la légitimité sociopolitique leur confère une influence majeure au niveau local. En l'absence de réformes juridiques d'envergure après l'indépendance, les inégalités foncières héritées de la colonisation se sont perpétuées. Par ailleurs, si les produits céréaliers sont restés ancrés dans les circuits alimentaires nationaux, l'agriculture burkinabè s'est progressivement insérée dans les chaînes de valeur mondiales, orientant encore aujourd'hui sa production vers les matières premières destinées aux industries occidentales (voir l'exemple du coton dans la section suivante).

Les réformes d'ajustement structurel des années 1990 et la demande mondiale croissante de minéraux ont déclenché un « boom minier » depuis les années 2000 (Engels 2022).⁴ Depuis 2018, près de 40 % du territoire burkinabè est en exploration et exploitation minière, parfois en dépit des exigences officielles (Engels 2018). Classé parmi les cinq plus grands producteurs d'or

⁴ Il existe une littérature croissante sur le boom minier en Afrique de l'Ouest. Voir notamment le numéro spécial de la revue *Mande Studies* en 2022 (Engels 2022).

Commented [L9]: Nouvelle phrase de transition

en Afrique (Valcambi 2020), le Burkina Faso délivre des permis d'exploration et d'exploitation minière industrielle à des sociétés privées internationales, telles qu'Endeavor Mining et Iamgold Essakane SA (Canada), Nordgold (Russie) et MNG Gold (Turquie). En 2024, le gouvernement burkinabè a accru la part de l'État dans les revenus miniers et nationalisé plusieurs mines d'or pour fonder une société publique d'exploitation ; il reste à évaluer l'impact de ces mesures sur les inégalités (Nnko 2025). Cette initiative pourrait renforcer les ressources de l'État, mais leur éventuelle redistribution à la population demeure incertaine.

Outre les nombreux conflits socio-environnementaux liés aux sites miniers artisanaux, les entreprises minières industrielles ou artisanales exploitant l'or étendent parfois leurs activités au-delà des zones qui leur ont été attribuées. Ces extensions illégales ou illicites provoquent souvent des conflits violents entre exploitants miniers et populations villageoises (Engels 2018 ; Luning 2008 ; Werthmann 2017). Ces conflits concernent notamment l'accès aux terres agricoles et aux pâturages, la pollution de l'air et de l'eau par les produits chimiques utilisés par les sociétés minières (notamment le mercure et l'arsenic), les déplacements forcés ainsi que l'absence ou l'insuffisance d'indemnisation des populations locales.

Entre les années 1990 et le début des années 2020, le cadre législatif et politique national a encouragé la privatisation des ressources naturelles, exacerbant les inégalités environnementales. Cette dynamique néolibérale s'est traduite par quatre réformes agraires successives (1991, 1996, 2009 et 2012) facilitant progressivement l'acquisition de titres de propriété privés sur les terres urbaines et rurales. Des travaux anciens et récents (Hilgers 2008 ; Korbéogo 2021 ; Marrengane et al. 2021 ; Peters 2004) montrent que l'urbanisme en Afrique génère souvent des opportunités d'accaparement des terres ou de captation de la valeur foncière par les « chefs traditionnels » et les élites politico-économiques. Tant en zone urbaine que rurale

au Burkina Faso, ces réformes foncières récentes ont permis aux élites locales — notamment les maires, les fonctionnaires, les autorités traditionnelles et les sociétés immobilières privées — de tirer profit de la spéculation foncière à grande échelle et de l'accaparement des terres (ANBF 2016 ; Korbéogo 2021).

Un exemple significatif est le Millennium Challenge Burkina Faso Compact, signé en juillet 2009 entre le gouvernement burkinabé et les États-Unis, visant à encourager l'enregistrement foncier des paysans (Korbéogo 2015 ; MCC 2015). Au-delà des communes rurales bénéficiaires du projet pilote de sécurisation foncière, ce nouveau mécanisme institutionnel a favorisé l'émergence de « nouveaux acteurs » qualifiés d'agro-entrepreneurs — notamment des opérateurs économiques, entrepreneurs politiques et fonctionnaires — ainsi que la prolifération des sociétés immobilières privées. L'ancien maire de la commune rurale de Bama, située à 25 km de Bobo Dioulasso, la deuxième ville du Burkina Faso, témoigne de l'accaparement des terres rurales par des personnes fortunées :

Les lois foncières sont conçues pour ceux qui connaissent la valeur de la terre et qui ont les moyens de se l'acheter. Dans notre commune [Bama], plusieurs dirigeants politiques et hommes d'affaires résidant à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ont acquis de vastes étendues de terres. Ces acteurs passent par des intermédiaires qui les mettent en relation avec les détenteurs coutumiers des terres. En se présentant comme des personnes souhaitant cultiver la terre, ils facilitent l'acquisition des parcelles pour des montants bien inférieurs à leur réelle valeur. Par la suite, ils clôturent ces espaces et prennent les mesures nécessaires pour obtenir un titre foncier officiel. Ces pratiques ont accéléré la cession des terres locales aux migrants, provoquant une pénurie foncière et alimentant

ainsi des conflits fonciers (entretien entre un agriculteur et Gabin Korbéogo, Bama, juin 2015).

Le 6 juillet 2020, des dizaines d'habitants de Bama, mécontents et contestant la légalité des lotissements récemment privatisés, ont organisé une marche de protestation pour exiger la cessation des activités de leur municipalité ainsi que la suspension des lotissements. Bien que la manifestation ait été dispersée par la police, les protestations ont persisté et attisé les tensions entre des groupes stratégiques locaux, notamment entre autochtones et migrants (Diarra 2020). Les acquisitions foncières à Bama – dans un contexte d'expansion des rizières – couvrent parfois plus de 200 hectares et sont fréquemment détenues par des politiciens, des fonctionnaires ainsi que des « grands hommes » et « grandes dames ». Par ailleurs, le rapport de 2006 du ministère de l'Agriculture sur les demandes de titres fonciers ruraux révèle que 60% des requérants résident à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Cette réalité met en lumière une inégale accessibilité à la terre entre villageois et citadins.

De plus, les inégalités de genre déjà existantes en matière d'accès à la terre se sont trouvées renforcées par les processus de privatisation. La domination masculine et les inégalités entre sexes dans l'accès aux ressources ont été historiquement construites par la socialisation, la division du travail social, et encadrées par des institutions ainsi que des normes traditionnelles. Dans des sociétés patriarcales comme celles des Moose et des Gourmantché (habitants de la région du Gourma) (Korbéogo 2013, 2014), la filiation, la succession et l'héritage sont organisés selon des normes androcentriques. Ces relations sociales genrées justifiaient traditionnellement l'exclusion des femmes de certains travaux agricoles, notamment le défrichage de nouveaux champs, considéré comme un moyen d'appropriation sociale des terres. La privatisation des terres, matérialisée par l'octroi de titres individuels, a perpétué et, en partie, accentué l'exclusion

des femmes de l'accès à la terre. Ces titres fonciers individuels remplacent des systèmes locaux très complexes de propriété foncière et de droits d'usage (Kevane et Gray 1999). Par ailleurs, les femmes sont souvent défavorisées dans les négociations politiques relatives au régime foncier : une analyse du projet de sécurisation foncière du Millennium Challenge Compact révèle que sur 5 000 demandes de titres fonciers, seules 100 (soit 2 %) concernaient des femmes.

COTON ET PESTICIDES

Nous allons à présent nous pencher sur une étude de cas sur le coton, pierre angulaire de l'histoire coloniale du Burkina Faso. Les exportations de coton génèrent jusqu'à 500 millions de dollars de recettes chaque année, faisant du coton la première culture de rente du pays encore aujourd'hui, mais désormais largement dépassée par l'or (FMI 2024). Il est révélateur que l'État accorde une place prépondérante à cette production sous l'effet de la pression exercée par la Banque mondiale, le FMI et d'autres bailleurs, soucieux de maximiser la croissance économique pour assurer le remboursement des prêts. Dès lors, la filière cotonnière est largement sujette aux conditions imposées par ces institutions financières internationales.

Le coton s'enracine également dans l'histoire coloniale. Durant la première moitié du XXe siècle, la France a imposé en Afrique de l'Ouest des programmes de taxation, de travail forcé et de quotas de coton, visant à orienter la production vers l'industrie textile métropolitaine (Cordell et al. 1996 ; Crowder 1968 ; Isaacman et Roberts 1995). Malgré une résistance créative et souvent couronnée de succès des Africains (Bassett 2006 ; Cordell et al. 1996), ces mesures coercitives, appuyées par la violence du régime de l'Indigénat, ont profondément remodelé la vie rurale et les pratiques agricoles en Afrique de l'Ouest, notamment en favorisant l'émergence de nouveaux modèles migratoires et de salariat agricole alors que les populations cherchaient à subsister sous un régime colonial oppressif (Cordell et al. 1996).

Commented [PR10]: Cette référence ne se trouve pas dans la Biblio. Les recettes venant de l'or ont beaucoup augmenté depuis 2016 et le boom minier, et il serait intéressant de voir si elles ne dépassent pas celles du coton.

Commented [L11R10]: C'est sur! la traduction ici n'était pas claire. Reference added

Après l'indépendance en 1960, la production cotonnière est demeurée sous le contrôle étroit de l'industrie textile française pendant les dernières décennies du XXe siècle (Dowd-Urbe 2014). En outre, plusieurs chercheurs estiment que le cadre plus large de la modernisation agricole — qui favorise l'usage des pesticides — s'inscrit dans un même système de « capitalisme racial » produisant des inégalités environnementales : un système axé sur la maximisation du profit justifiant l'exploitation racialisée du travail au nom du progrès (Eddens 2023 ; Williams 2021 ; voir aussi Matlon 2022 ; Itzigsohn et Brown 2020). Au Burkina Faso, les pesticides sont largement — quoique de manière inégale — associés aux attributs de la « modernité » et à l'ascension dans la hiérarchie raciale mondiale (Luna 2018 ; Luna et al. 2021 ; Stein et Luna 2021).

La culture cotonnière a certes apporté des bénéfices aux communautés rurales et au pays dans son ensemble, de l'amélioration des réseaux routiers au recours accru à la traction animale en agriculture (Hauchart 2006). Avant la fragmentation des groupements villageois (les « GVs ») au début des années 2000, ces groupements finançaient également des projets de développement rural (pompes à eau, écoles). Aujourd'hui, ces mécanismes de redistribution se sont effondrés alors que les GV étaient divisés en groupes plus petits (les « GPCS »)(Gray et al. 2018). Néanmoins, ces gains globaux ont creusé les inégalités entre producteurs : seuls les exploitations de taille moyenne à grande, capables de mobiliser une main-d'œuvre familiale peu ou pas rémunérée, tirent véritablement profit de la filière.

La production cotonnière contemporaine au Burkina Faso se caractérise aussi par de profondes inégalités environnementales, tant vis-à-vis des pays importateurs que parmi les acteurs nationaux (Gray et al. 2018 ; Gray et Dowd-Urbe 2013 ; Luna 2018). Sur le plan mondial, le coton burkinabè illustre un échange écologiquement inégal. En effet, 98 % de la

Commented [PR12]: Groupements agricoles? De quoi s'agit-il?

Commented [L13R12]: J'ai supprimé "groupement s agricoles" pour spécifier.

récolte est exportée, le plus souvent sous forme brute, car la filière textile locale a été démantelée dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (Sylla 2017 ; Zongo 2014). Un agriculteur interrogé résume ainsi cette réalité : « Au Burkina, nous exportons notre sueur et notre terre. Le coton que nous vendons ? C'est notre terre et notre sueur, ce sont les principaux ingrédients. Il en va de même pour tout le reste. Que nous reste-t-il ? Une terre épuisée et des corps fatigués. »

(conversation entre un cultivateur du coton et Jessie Luna, Dougoumato, juin 2016).

Commented [L14]: added, to be the same format as quotes from Korbeogo.

Cette métaphore saisissante montre comment le coton exporté incarne aussi bien le travail des cultivateurs que la richesse écologique de leurs parcelles, aujourd'hui fortement dégradées par des décennies de monoculture intensive et dépendantes d'intrants chimiques. Les besoins alimentaires et environnementaux des petits producteurs sont ainsi relégués au second plan. Comme l'a observé Cheru après la première vague de réformes néolibérales dans les années 1980, « les terres, l'eau, le crédit et les technologies, qui sont rares, sont accaparés par le secteur des exportations, tandis que les besoins des petits agriculteurs en matière de conservation des sols, de reboisement et de sécurité alimentaire sont ignorés » (Cheru 1992). L'usage croissant d'herbicides illustre cette marginalisation : il réduit la capacité des femmes à cultiver des légumes pour la consommation familiale, à l'intérieur et en bordure de leurs champs.

Les producteurs de coton emploient d'importantes quantités de pesticides hautement toxiques, notamment des insecticides comme le *chlorpyrifos*, connus pour leurs effets néfastes sur le développement neurologique des enfants. De jeunes hommes manipulent ces produits chimiques à mains nues, remplissent des pulvérisateurs dorsaux et passent des heures à parcourir les parcelles, actionnant sans relâche la pompe pour vaporiser ces substances toxiques sur les cultures – et sur eux-mêmes – sans porter d'équipements de protection individuelle (même si cet équipement offre une protection douteuse). Par ailleurs, leurs proches retournent fréquemment

dans les champs immédiatement après la pulvérisation, tandis que les familles s'approvisionnent en eau et lavent leur linge dans les ruisseaux bordant les champs. Les agriculteurs signalent des cas réguliers d'empoisonnement aux pesticides, allant des maux de tête et des symptômes « semblables à ceux du rhume » à des épisodes plus aigus de vomissements et de symptômes neurologiques. Malgré tout cela, la plupart des producteurs de coton gagnent très peu d'argent et un grand nombre d'entre eux s'endettent en raison de la culture du coton (Gray 2008; Gray et al. 2018; Gray et Dowd-Urbe 2013).

L'utilisation des pesticides engendre ainsi une inégalité environnementale, conformément à la notion de « répartition relative des avantages et des inconvénients » formulée par Downey (2005). Les bénéficiaires de la production cotonnière – consommateurs, multinationales textiles, sociétés agroalimentaires, banques, fonctionnaires et employés du secteur – ne sont pas les mêmes que ceux qui en subissent les coûts sanitaires et écologiques.

De plus, pour de nombreux agriculteurs, l'emploi d'insecticides ne relève pas d'un choix mais d'une contrainte imposée par la compagnie cotonnière d'État, ce qui constitue une inégalité participative. Beaucoup de producteurs estiment avoir un poids négligeable dans les décisions qui régissent l'ensemble de la filière cotonnière. Cette marginalisation s'est intensifiée avec les réformes néolibérales des années 1990 et du début des années 2000, ainsi qu'avec la création d'un syndicat de producteurs que la plupart des petits exploitants jugent coopté par les agriculteurs les plus aisés. Ces inégalités, loin de passer inaperçues, suscitent une vive colère parmi les producteurs, qui ont historiquement mené – et continuent de mener – des protestations à divers niveaux contre ceux qu'ils considèrent comme profitant indûment de leur travail (Bassett 2006 ; Engels 2021 ; Luna 2019).

Conséquences sociopolitiques des inégalités environnementales

DETERIORATION DES MOYENS DE SUBSISTENCE

Les inégalités environnementales détériorent les conditions de vie des populations urbaines et rurales. Elles se traduisent par une précarité économique accrue, une insécurité alimentaire, des déplacements forcés et la nécessité de changer de profession ou de moyens de subsistance. Cette situation induit souvent une mobilité sociale descendante, qui fragilise encore davantage les ménages les plus vulnérables. En milieu rural, la détérioration des conditions de vie peut résulter de l'expropriation des terres, de la dégradation des sols fertiles ou de la réduction des zones de pâturage. Ces phénomènes sont fréquemment liés à des projets forestiers ou miniers et à la prédation foncière exercée par des groupes sociaux dominants. Les petits exploitants se retrouvent démunis face à ces pressions, sans recours effectif pour défendre leurs droits fonciers. Les cultures commerciales intensives peuvent également rendre les agriculteurs en situation d'insécurité alimentaire lorsqu'ils sont à court de liquidités, en particulier les agriculteurs les plus pauvres qui sont plus susceptibles de s'endetter. Dans les espaces urbains et périurbains, la privatisation des terres et des ressources naturelles engendre un accès inégal à la terre et à l'eau, tant pour l'habitat que pour l'agriculture urbaine. Citadins et ruraux formulent des critiques similaires à l'égard des injustices engendrées par la privatisation des ressources naturelles. Ils dénoncent une redistribution asymétrique des bénéfices et des risques, favorisant les intérêts des puissants acteurs économiques au détriment des plus démunis.

Selon un résident rural,

Avant, nous étions pauvres, mais depuis l'avènement du projet hydro-agricole de Bagré [un projet de barrage, d'irrigation et d'agriculture financé par la Banque mondiale au milieu des années 2010], notre situation s'est aggravée. Nous avons perdu nos terres agricoles sans compensation suffisante, et lorsque la zone rizicole a été développée,

l'accès était très sélectif. La superficie était très petite, [entre 0,5 et 1 hectare], et les familles paysannes ne pouvaient pas se nourrir et en tirer un revenu monétaire... L'autre grand problème est l'accès à l'eau. Les grands producteurs installent des pompes motorisées pour puiser l'eau du canal d'irrigation, mais cela réduit considérablement le débit et assèche notre riz. Les plus riches obtiennent ce qu'ils veulent, mais nous, les petits producteurs, nous subissons des injustices. (entretien entre un agriculteur et Gabin Korbéogo, Bagré, juin 2015)

Puis, selon une résidente urbaine,

Si les riches et les autorités politiques n'étaient pas aussi cupides, chaque famille aurait droit à une parcelle de terre. Malheureusement, le système d'attribution / privatisation des terres est gangrené par la corruption et l'injustice. Certaines personnes possèdent 10, 20, voire plus de 100 parcelles, tandis que le reste d'entre nous n'a même pas accès à une seule parcelle. Depuis plus de 20 ans, nous vivons dans ce quartier sans droits fonciers, sans électricité ni eau, sans routes entretenues. Pendant la saison des pluies, après une forte pluie, nous ne pouvons même pas quitter nos maisons. Nous craignons les inondations. Nous ne pouvons pas dire que nous vivons en ville, c'est comme si nous vivions dans un village ! Nous avons raison de demander : où sont nos autorités publiques ? (entretien entre une femme urbaine et Gabin Korbéogo, Ouagadougou, août 2018)

Les inégalités environnementales entraînent des conséquences directes et négatives sur les conditions de vie des populations marginalisées. Dans l'agriculture burkinabè, en raison de la dégradation progressive des sols et de l'accès limité aux technologies agricoles, la productivité repose principalement sur l'expansion des surfaces cultivées. Or, dans certaines régions, la

réduction de la taille des champs – due à l’enclosure des terres pour l’exploitation minière ou agro-industrielle et à la pression démographique – empêche les familles rurales de produire suffisamment. En zone urbaine, l’inégalité d’accès aux droits fonciers formels favorise l’émergence de quartiers spontanés aux infrastructures précaires. Ces habitations informelles sont confrontées à des problèmes d’assainissement, à un risque accru de maladies saisonnières (notamment le paludisme), à des inondations et à un accès insuffisant à l’eau potable. Ces dynamiques sont par ailleurs largement documentées en Afrique de l’Ouest.

Inégalités environnementales et violences

Les inégalités environnementales alimentent également des conflits. Depuis plusieurs décennies, des affrontements éclatent autour de l’enclosure de zones naturelles protégées et des opérations minières, tant industrielles qu’artisanales, au Burkina Faso et dans les pays voisins. Les populations locales s’opposent fréquemment à ces projets qui menacent leur mode de vie et l’équilibre socio-écologique. Un grand nombre de ces projets ne peuvent être réalisés que sous la menace ou le recours à la violence policière pour réprimer la résistance locale (Downey 2015). Les disparités dans l’accès aux ressources naturelles – propriété foncière, irrigation, pâturages et foncier urbain – exacerbent les tensions et nourrissent ressentiments individuels ou intercommunautaires, ainsi que rivalités entre groupes stratégiques. De plus, un paysage médiatique en évolution rapide complique davantage la manière dont les gens interprètent et naviguent les crises qui se déroulent dans le Sahel (Bojsen et al. 2024).

Plusieurs études empiriques soulignent une corrélation entre la pénurie de ressources pour les usagers locaux et leur exploitation par des acteurs extérieurs (Engels 2018 ; Hagberg 2001 ; Korbéogo 2013, 2020). Les conflits qui en résultent peuvent exercer une pression sur des clivages sociaux (certes schématiques) entre cadets et aînés, agriculteurs et éleveurs, autochtones

et migrants, citoyens et étrangers. Ces tensions se manifestent tant au sein des lignées et des communautés qu'entre États, autour du contrôle des ressources naturelles. En l'absence d'institutions réglementaires efficaces, ces différends dégénèrent, allant d'altercations verbales à des affrontements armés. Des violences meurtrières opposant agriculteurs et éleveurs peuls illustrent tragiquement le recours à la force pour accéder aux ressources nécessaires à la survie⁵.

Commented [L15]: reformulé

Concernant l'accès au foncier urbain, l'ampleur des inégalités et la multiplication des mouvements de protestation sociale, parfois violents, ont valu à certaines villes l'expression « poudrière foncière ». Ce terme illustre le risque d'explosion sociale résultant de la compétition pour la terre en zone urbaine. Le recours à la violence pour contester ces disparités peut aller jusqu'au terrorisme djihadiste. Selon Hubert (2021, 343), l'incapacité de l'État burkinabè à remédier aux inégalités d'accès aux ressources ouvre un espace d'action aux groupes armés. Ceux-ci recrutent au sein des populations locales en promettant un accès ou un contrôle des ressources naturelles. Hubert montre également que certains groupes armés occupent des réserves écologiques et des zones minières, facilitant l'enrôlement d'éleveurs et d'autres acteurs marginalisés.

Des études de cas menées à travers l'Afrique ont mis en évidence le lien entre inégalités environnementales et violences ou conflits armés (Homer-Dixon 1994 ; Le Billon 2001 ; Moyo et Yeros 2005). L'analyse de ces phénomènes – y compris la violence des groupes djihadistes – doit s'inscrire dans une perspective historique, en portant une attention particulière aux politiques de gouvernance des ressources naturelles et à la légitimité (ou à l'illégitimité) des institutions de régulation. Le Billon (2001, 563) recommande « d'aborder les conflits armés liés

⁵ Des cas similaires de violences communautaires ont été documentés, notamment dans les années 1980 et au-delà en Côte d'Ivoire (Bassett, 1988), en 1995 à Mangodara, Burkina Faso (Hagberg, 2001 ; Ouédraogo, 1997) et en 2004 à Baléré, Burkina Faso (Korbéogo, 2013).

aux ressources comme des processus historiques de transformation dialectique de la nature et des groupes sociaux ». Les conflits contemporains trouvent ainsi leurs racines dans l'histoire de l'exploitation des ressources, qu'il s'agisse du mercantilisme, du capitalisme colonial ou de la kleptocratie d'État. Il ne s'agit toutefois pas de céder à un déterminisme simpliste liant mécaniquement dégradation environnementale et affrontements violents. Nous n'établissons pas un lien déterministe et systématique entre dégradation environnementale et conflits violents (pour une mise en garde contre ce type de déterminisme, voir Hunter et al. 2015). Nous privilégions plutôt l'analyse de la genèse historique des inégalités et des injustices environnementales. Si les contextes restent variés et complexes, l'inégalité d'accès aux ressources naturelles constitue néanmoins un facteur majeur de vulnérabilité socio-économique, affaiblit la cohésion sociale et peut alimenter des conflits susceptibles de fragiliser des institutions sociales plus larges.

Le Burkina Faso connaît depuis longtemps des mouvements sociaux et des organisations politiques mobilisés contre le colonialisme, la corruption et les inégalités (Hagberg 2023 ; Harsch 2017 ; Peterson 2021). Parmi eux, l'Organisation démocratique de la jeunesse du Burkina Faso (ODJ) dénonce les disparités engendrées par le système néolibéral et impérial postcolonial. D'autres collectifs protestent contre l'enclosure foncière, les conditions d'exploitation de la filière cotonnière (Engels 2021), la construction de barrages et l'ingérence des grandes entreprises dans l'agriculture (Luna 2020). Ces mobilisations mettent en lumière les inégalités environnementales au cœur des politiques de développement et plaident pour un changement radical. Les autorités actuelles revendiquent une posture anti-impérialiste et ont nationalisé plusieurs mines d'or, mais l'impact de cette transition politique sur les inégalités environnementales reste à évaluer.

Conclusion

Les études de cas analysées dans cet article portent principalement sur le Burkina Faso et ses pays voisins, tout en illustrant des dynamiques plus générales en Afrique subsaharienne. Nos données empiriques révèlent des disparités environnementales tant entre le Nord et le Sud du continent qu’au sein même des États africains. Ce travail s’articule autour des inégalités instituées à l’époque coloniale qui se sont prolongées à l’ère postcoloniale par le biais des réformes néolibérales, des discours sur la « bonne gouvernance » et le développement durable. Ces dernières décennies, les politiques néolibérales ont renforcé le modèle colonial de privatisation des ressources au profit des élites occidentales (aires protégées, concessions minières) et encouragé une agriculture de rente qui érode les sols, accroît l’exposition aux pesticides et endette les agriculteurs les plus vulnérables.

Nous espérons que cet article ouvrira de nouvelles perspectives pour la recherche, les pratiques et l’engagement autour des inégalités environnementales en Afrique. Pour la communauté de sociologie environnementale, il s’agit de promouvoir des géographies et des corpus d’étude plus vastes, notamment par un dialogue approfondi avec la littérature d’écologie politique et les travaux de chercheurs africains. Nous offrons une synthèse sur ce sujet crucial qui met en lumière le rôle central du colonialisme, des inégalités et du racisme dans la genèse des problématiques environnementales. Il rappelle que dégradation écologique et injustice sociale ne sont pas des phénomènes distincts, mais résultent de la « colonisation » de la Terre (Ferdinand 2019).

BIBLIOGRAPHIE

Agrawal, Arun. 1997. « The Politics of Development and Conservation: Legacies of Colonialism ». *Peace & Change* 22 (4): 463–82.

Agyeman, Julian. 2014. « Global Environmental Justice or Le Droit Au Monde? » *Geoforum* 54: 236–38.

Álvarez, Lina, et Brendan Coolsaet. 2020. « Decolonizing Environmental Justice Studies: A Latin American Perspective ». *Capitalism Nature Socialism* 31 (2): 50–69.

ANBF. 2016. « Parliamentary Commission of Enquiry on Urban Land in Burkina Faso: Summary Report ». Assemblée Nationale du Burkina Faso (ANBF).

Banque Mondiale. 2025. « Population urbaine – Burkina Faso ».

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS?locations=BF>

Commented [L16]: ajouté

Bassett, Thomas J. 1988. « The Political Ecology of Peasant Herder Conflicts in the Northern Ivory Coast ». *Annals of the Association of American Geographers* 78 (3): 453–72.

-----, 2001. *The Peasant Cotton Revolution in West Africa: Côte d'Ivoire, 1880-1995*. Cambridge University Press.

Beckert, Sven. 2015. *Empire of Cotton: A Global History*. Vintage Books.

Berry, Sara. 1993. *No Condition Is Permanent: The Social Dynamics of Agrarian Change in Sub-Saharan Africa*. University of Wisconsin Press.

Biebuyck, Daniel. 1963. *African Agrarian Systems*. Oxford University Press.

Blaikie, Piers, Terry Cannon, Ian Davis et Ben Wisner. 1994. *At Risk: Natural Hazards, People's Vulnerability and Disasters*. Routledge.

Bojsen, Heidi, Ismaël Compaoré, Eric K Hahonou, Ludovic O Kibora, Teke Ngomba et Lassané Yaméogo. 2024. « Mediatization, Gatekeeping, and Insecurity in the Sahel: Introduction ». *Mande Studies* 26 (1): 27–42.

- Bondaz, Julien. 2011. « Parcs urbains et patrimoine naturel en Afrique de l'Ouest. De la période coloniale au cinquantenaire des indépendances ». *Géographie et Cultures* 79: 67–87.
- Bullard, Robert D. 2008. *Dumping in Dixie: Race, Class, and Environmental Quality*. Westview Press.
- Cantoni, Roberto, Marcel Llaveró-Pasquina, Elia Apostolopoulou, Julien-François Gerber, Patrick Bond et Joan Martínez-Alier. 2025. « From Françafrique to Chinafrica? Ecologically Unequal Exchange, Neocolonialism, and Environmental Conflicts in Africa ». *World Development* 193: 107015. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2025.107015>
- Carney, Judith. 1993. « Converting the Wetlands, Engendering the Environment: The Intersection of Gender with Agrarian Change in the Gambia ». *Economic Geography* 69 (4): 329–48.
- Chemhuru, Munamoto. 2022. *Environmental Justice in African Philosophy*. Routledge.
- Cheru, Fantu. 1992. « Structural Adjustment, Primary Resource Trade and Sustainable Development in Sub-Saharan Africa ». *World Development* 20 (4): 497–512.
- Chouli, Lila. 2014. *Le boom minier au Burkina Faso : témoignages de victimes de l'exploitation minière*. Fondation Gabriel Péri.
- Clark, Brett, et John Bellamy Foster. 2009. « Ecological Imperialism and the Global Metabolic Rift: Unequal Exchange and the Guano/Nitrates Trade ». *International Journal of Comparative Sociology* 50 (3–4): 311–34.
- Cole, Luke W., et Sheila R. Foster. 2001. *From the Ground Up: Environmental Racism and the Rise of the Environmental Justice Movement*. New York University Press.
- Cordell, Dennis D., Joel W. Gregory et Victor Piché. 1996. *Hoe and Wage: A Social History of a Circular Migration System in West Africa*. Westview Press.

Correia, Joel E. 2024. « Land Matters: How Indigenous Land Restitution Can Inform Loss and Damage Policy and Chart a Path toward an Otherwise Climate Justice ». *Climate and Development* 16 (9): 1–15.

Crowder, Michael. 1968. *West Africa under Colonial Rule*. Northwestern University Press.

Delcourt, Laurent. 2019. « Les nouveaux territoires de l'agrobusiness ». *Alternatives Sud* 26 (3): 7-24.

Diarra, Lassina. 2020. « Commune de Bama : des manifestants exigent la fermeture de la mairie ». *Le Pays*, le 7 juillet. <https://lepays.bf/commune-rurale-de-bama/>.

Dowd-Urbe, Brian. 2014. « Liberalisation Failed: Understanding Persistent State Power in the Burkinabè Cotton Sector from 1990 to 2004 ». *Development Policy Review* 32 (5): 545–66.

Downey, Liam. 2015. *Inequality, Democracy, and the Environment*. New York University Press.

Eddens, Aaron. 2023. *Seeding Empire: American Philanthrocapital and the Roots of the Green Revolution in Africa*. University of California Press.

Engels, Bettina. 2015. « Contentious Politics of Scale: The Global Food Price Crisis and Local Protest in Burkina Faso ». *Social Movement Studies* 14 (2): 180–94.

-----, 2018. « Nothing Will Be as before: Shifting Political Opportunity Structures in Protests against Gold Mining in Burkina Faso ». *The Extractive Industries and Society* 5 (2): 354–62.

-----, 2021. « Peasant Resistance in Burkina Faso's Cotton Sector ». *International Review of Social History* 66 (S29): 93–112. doi:10.1017/S0020859021000122

-----, 2022. « Introduction: Contestation over the Mining Boom in Africa ». *Mande Studies* 24:

12-22.

Commented [L17]: ajouté.

- , 2023. « Disparate but Not Antagonistic: Classes of Labour in Cotton Production in Burkina Faso ». *Journal of Agrarian Change* 23 (1): 149–66.
- Faber, Daniel. 2008. *Capitalizing on Environmental Injustice: The Polluter-Industrial Complex in the Age of Globalization*. Rowman & Littlefield Publishers.
- Ferdinand, Malcom. 2019. *Une écologie décoloniale : penser l'écologie depuis le monde caribéen*. Média Diffusion.
- Ferguson, James. 2006. *Global Shadows: Africa in the Neoliberal World Order*. Duke University Press.
- Fields, Scott. 2005. *Continental Divide: Why Africa's Climate Change Burden Is Greater*. National Institute of Environmental Health Sciences.
- IMF. 2025. "Burkina Faso: Third Review Under the Extended Credit Facility Arrangement." *International Monetary Fund Staff Country Reports* 196 (25) <https://doi.org/10.5089/9798229016674.002>
- Fontes, J., et S. Guinko. 1995. « Carte et notice explicative de la végétation et de l'occupation du sol du Burkina Faso ». UMR-ICIV, 9964 du CNRS/Université Paul Sabatier de Toulouse, IDR/FAST, Université de Ouagadougou.
- Forster, Timon, Alexander E. Kentikelenis, Bernhard Reinsberg, Thomas H. Stubbs et Lawrence P. King. 2019. « How Structural Adjustment Programs Affect Inequality: A Disaggregated Analysis of IMF Conditionality, 1980–2014 ». *Social Science Research* 80: 83–113.
- FSIN. 2020. *Global Report on Food Crises—Joint Analysis for Better Decisions*. Food Security Information Platform Rome (FSIN).

Commented [L18]: added

- Gilio-Whitaker, Dina. 2019. *As Long as Grass Grows: The Indigenous Fight for Environmental Justice, from Colonization to Standing Rock*. Beacon Press.
- Gray, Leslie C. 2008. « Cotton Production in Burkina Faso: International Rhetoric versus Local Realities ». In *Hanging by a Thread: Cotton, Globalization, and Poverty in Africa*, sous la direction de William G. Moseley et Leslie C. Gray, pp 65-82. Ohio University Press.
- Gray, Leslie C. et Brian Dowd-Urbe. 2013. « A Political Ecology of Socio-Economic Differentiation: Debt, Inputs and Liberalization Reforms in Southwestern Burkina Faso ». *Journal of Peasant Studies* 40 (4): 683–702.
- Gray, Leslie C., Brian Dowd-Urbe et Jonathan Kaminski. 2018. « Weaving Cotton-led Development? Liberalization, Cotton Producer Organizations, and Uneven Development in Burkina Faso ». *Journal of Agrarian Change* 18 (4): 831–47.
- Gray, Leslie C. et Michael Kevane. 2001. « Evolving Tenure Rights and Agricultural Intensification in Southwestern Burkina Faso ». *World Development* 29 (4): 573–87.
- Gray, Leslie C. et William G. Moseley. 2005. « A Geographical Perspective on Poverty-Environment Interactions ». *Geographical Journal* 171 (1): 9–23.
- Grove, Richard. 1996. *Green Imperialism: Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism, 1600-1860*. Cambridge University Press.
- Hagberg, Sten. 2001. « À l'Ombre du Conflit Violent. Règlement et Gestion des Conflits entre Agriculteurs Karaboro et Agro-pasteurs Peul au Burkina Faso ». *Cahiers d'Etudes Africaines* 41 (161): 45–72.
- , 2023. « “ Vérité et Justice! ” : Commémoration Collective et Mobilisation Sociale au Burkina Faso ». *Mande Studies* 25 (1): 81–103.

- Haggblade, Steven, Amadou Diarra et Abdramane Traoré. 2022. « Regulating Agricultural Intensification: Lessons from West Africa's Rapidly Growing Pesticide Markets ». *Development Policy Review* 40 (1). <https://doi.org/10.1111/dpr.12545>
- Haidara, Boubacar. 2023. « The Spread of Jihadism in the Sahel. Part 1 ». *Zeitschrift Für Außen- Und Sicherheitspolitik* 16: 365–76.
- Harrison, Graham. 2004. *The World Bank and Africa*. Routledge.
- Harrison, Jill Lindsey. 2011. *Pesticide Drift and the Pursuit of Environmental Justice*. MIT Press.
- Harsch, Ernest. 1998. « Burkina Faso in the Winds of Liberalisation ». *Review of African Political Economy* 25 (78): 625–41.
- , 2017. *Burkina Faso: A History of Power, Protest, and Revolution*. Bloomsbury Publishing.
- Harvey, David. 2005. *A Brief History of Neoliberalism*. Oxford University Press.
- Hauchart, Valérie. 2006. « Le Coton Dans Le Mouhoun (Burkina Faso), un facteur de modernisation agricole perspectives de développement ? » *Cahiers Agricultures* 15 (3): 285–91.
- Hilgers, Mathieu. 2008. « Politiques Urbaines, Contestation et Décentralisation Lotissement et Représentations Sociales Au Burkina Faso ». *Autrepart* 3: 209–26.
- Hochschild, Adam. 1999. *King Leopold's Ghost: A Story of Greed, Terror, and Heroism in Colonial Africa*. Houghton Mifflin Harcourt.
- Holifield, Ryan. 2001. « Defining Environmental Justice and Environmental Racism ». *Urban Geography* 22 (1): 78–90.
- Homer-Dixon, Thomas F. 1994. « Environmental Scarcities and Violent Conflict: Evidence from Cases ». *International Security* 19 (1): 5–40.

Commented [L19]: Please include page numbers.

Commented [L20R19]: no page numbers; I think it is electronic only so included link

- Hornborg, Alf, et Joan Martinez-Alier. 2016. « Ecologically Unequal Exchange and Ecological Debt ». *Journal of Political Ecology* 23 (1): 328–33.
- Hubert, Nicolas. 2021. « Environnement, Ressources et Conflits Au Burkina Faso ». Ph.D. Dissertation, University of Ottawa.
- Hunter, Lori M., Jessie K. Luna et Rachel M. Norton. 2015. « Environmental Dimensions of Migration ». *Annual Review of Sociology* 41 (1): 377–97.
- Igoe, Jim, et Dan Brockington. 2007. « Neoliberal Conservation: A Brief Introduction. » *Conservation and Society* 5 (4): 432–49.
- IMF. 2016. « Burkina Faso IMF Country Report No. 16/390. » International Monetary Fund (IMF).
- INSD. 2020. « Fifth General Population and Housing Census of Burkina Faso. Preliminary Results ». Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso (INSD).
- Isaacman, Allen F. et Richard L. Roberts, eds. 1995. *Cotton, Colonialism, and Social History in Sub-Saharan Africa*. Heinemann Educational Publishers.
- Itzigsohn, José, et Karida L. Brown. 2020. *The Sociology of W. E. B. Du Bois: Racialized Modernity and the Global Color Line*. NYU Press.
- Kashwan, Prakash, Rosaleen V. Duffy, Francis Massé, Adeniyi P Asiyanbi et Esther Marijnen. 2021. « From Racialized Neocolonial Global Conservation to an Inclusive and Regenerative Conservation ». *Environment: Science and Policy for Sustainable Development* 63 (4): 4–19.
- Kevane, Michael et Leslie C. Gray. 1999. « A Woman's Field Is Made at Night: Gendered Land Rights and Norms in Burkina Faso ». *Feminist Economics* 5 (3): 1–26.

- Korbéogo, Gabin. 2013. *Pouvoir et accès aux ressources naturelles au Burkina Faso : la Topographie Du Pouvoir*. L'Harmattan.
- , 2014. « Changements agro-écologiques et identité paysanne au Burkina Faso. » In *Genre et Savoirs: Pratiques et Innovations Rurales Au Sud*, sous la direction de H. Guetat-Bernard et M. Saussey. Éditions IRD.
- , 2015. « La fabrique cadastrale de l'espace rural : concurrence de grandeurs et appropriation foncière par le titre au Burkina Faso ». *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Lettres et Sciences Humaines*, Tome XIV, Série B : 43–60.
- , 2020. « Framing the Fluidity of Water Management Conflicts in the Bagré Irrigation Scheme, Burkina Faso ». *Water Alternatives* 13 (1): 70–92.
- , 2021. « Traditional Authorities and Spatial Planning in Urban Burkina Faso: Exploring the Roles and Land Value Capture by Moose Chieftaincies in Ouagadougou ». *African Studies* 80 (2): 1–17.
- Lavigne-Delville, Philippe, Camille Toulmin et Samba Traoré. 2000. *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest. Dynamiques foncières et interventions publiques*. Karthala Editions.
- Le Billon, Philippe. 2001. « The Political Ecology of War: Natural Resources and Armed Conflicts. » *Political Geography* 20 (5): 561–584.
- Leach, Melissa, et Robin Mearns. 1996. *The Lie of the Land: Challenging Received Wisdom on the African Environment*. The International African Institute.
- Luna, Jessie K. 2018. « Getting out of the Dirt: Racialized Modernity and Environmental Inequality in the Cotton Sector of Burkina Faso ». *Environmental Sociology* 4 (2): 221–234.

- , 2019. « The Chain of Exploitation: Intersectional Inequalities, Capital Accumulation, and Resistance in Burkina Faso's Cotton Sector ». *Journal of Peasant Studies* 46 (7): 1413–34. <https://doi.org/10.1080/03066150.2018.1499623>.
- , 2020. « Peasant Essentialism in GMO Debates: Bt Cotton in Burkina Faso ». *Journal of Agrarian Change* 20 (4): 579-597.
- Luna, Jessie K., Becca Chalit Hernandez et Abdoulaye Sawadogo. 2021. « The Paradoxes of Purity in Organic Agriculture in Burkina Faso ». *Geoforum* 127: 46–56.
- Luning, Sabine. 2008. « Gold Mining in Sanmatenga, Burkina Faso: Governing Sites, Appropriating Wealth ». In *Dilemmas of Development: Conflicts of Interest and Their Resolution in Modernizing Africa*. African Studies Centre, University of Leiden.
- Luxemburg, Rosa. 2015. *The Complete Works of Rosa Luxemburg, Volume II: Economic Writings 2*. Verso Books.
- Lyons, Kristen, et Peter Westoby. 2014. « Carbon Colonialism and the New Land Grab: Plantation Forestry in Uganda and Its Livelihood Impacts ». *Journal of Rural Studies* 36: 13–21.
- Marrengane, Ntombini, Lindsay Sawyer et Daniel Tevera. 2021. « Traditional Authorities in African Cities: Setting the Scene ». *African Studies* 80 (2): 125-133.
- Matlon, Jordanna. 2022. *A Man among Other Men: The Crisis of Black Masculinity in Racial Capitalism*. Cornell University Press.
- Mbembe, Achille. 2021. *Out of the Dark Night*. Columbia University Press.
- MCC. 2015. « Closed Compact Report: Burkina Faso Compact: Rural Land Governance Project ». Millennium Challenge Corporation (MCC).
<https://www.mcc.gov/resources/story/section-bf-ccr-rural-land-project>.

Commented [L21]: Chicago Manual of Style no longer requires pages numbers of chapters in references.

Commented [L22]: Please include information about the editors and follow correct form

Commented [L23]: You seem to report the volume number twice: II and 2.

Commented [L24R23]: As odd as this looks, I think this is right. https://www.versobooks.com/products/69-the-complete-works-of-rosa-luxemburg-volume-ii?srltid=AfmBOqbcxRwn2nohbeJ6QX_Uf0ehFX0MCZztqY-8QBU8S1m_P9Te5xX

- MEEVCC. 2020. « Monographie Nationale Sur La Diversité Biologique Du Burkina Faso ». Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC). Ouagadougou, Burkina Faso.
- Moseley, William G., et Eliza J. Pessereau. 2022. « Mother's Little Helper: A Feminist Political Ecology of West Africa's Herbicide Revolution ». In *Rural Transformations: Globalization and Its Implications for Rural People, Land, and Economies*, sous la direction de Holly Barcus, Roy Jones et Serge Schmitz, pp 151-166. Routledge.
- Moyo, Sam, et Paris Yeros. 2005. *Reclaiming the Land: The Resurgence of Rural Movements in Africa, Asia and Latin America*. Zed Books.
- Newell, Peter. 2005. « Race, Class and the Global Politics of Environmental Inequality ». *Global Environmental Politics* 5 (3): 70–94.
- Nnko, Ezra. 2025. « The Alliance of Sahel States: The Road towards Nationalization ». *Modern Diplomacy*, May 4. <https://moderndiplomacy.eu/2025/05/04/the-alliance-of-sahel-states-the-road-towards-nationalization/>.
- Nyanga, Progress H., Fred H. Johnson et Thomson H. Kalinda. 2012. « Gendered Impacts of Conservation Agriculture and Paradox of Herbicide Use among Smallholder Farmers ». *International Journal of Technology and Development Studies* 3 (1): 1–24.
- O'Brien, Karen L. et Robin M. Leichenko. 2000. « Double Exposure: Assessing the Impacts of Climate Change within the Context of Economic Globalization ». *Global Environmental Change* 10 (3): 221–32.
- Ouedraogo, Jean-Bernard. 1997. *Violences et communautés en Afrique Noire: la région Comoé entre règles de concurrence et logiques de destruction (Burkina Faso)*. L'Harmattan.

Pellow, David N. 2007. *Resisting Global Toxics: Transnational Movements for Environmental Justice*. The MIT Press.

Pellow, David N., Adam Weinberg et Allan Schnaiberg. 2001. « The Environmental Justice Movement: Equitable Allocation of the Costs and Benefits of Environmental Management Outcomes ». *Social Justice Research* 14 (4): 423–39.

Peters, Pauline E. 2004. « Inequality and Social Conflict over Land in Africa ». *Journal of Agrarian Change* 4 (3): 269–314.

Peterson, Brian J. 2021. *Thomas Sankara: A Revolutionary in Cold War Africa*. Indiana University Press.

Pierre, Jemima. 2020. « The Racial Vernaculars of Development: A View from West Africa ». *American Anthropologist* 122 (1): 86–98.

PNUE. 2025. « Afrique : Le défi ». Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

<https://www.unep.org/fr/regions/afrique>

Commented [L25]: Added

Pulido, Laura. 2000. « Rethinking Environmental Racism: White Privilege and Urban Development in Southern California ». *Annals of the Association of American Geographers* 90 (1): 12–40.

Questiaux, Francois, et Mariève Pouliot. 2025. « Class Dynamics at the Margins: Capitalist Relations Among Shea Nut Collectors in Burkina Faso and Ghana ». *Journal of Agrarian Change*, 25 (2). <https://doi.org/10.1111/joac.12620>

Ramutsindela, Maano, Frank Matose et Tafadzwa Mushonga. 2022. *The Violence of Conservation in Africa: State, Militarization and Alternatives*. Edward Elgar Publishing.

Rice, James. 2007. « Ecological Unequal Exchange: International Trade and Uneven Utilization of Environmental Space in the World System ». *Social Forces* 85 (3): 1369–92.

- Robbins, Paul. 2012. *Political Ecology: A Critical Introduction*. Second. Wiley-Blackwell.
- Rodney, Walter. 1972. *How Europe Underdeveloped Africa*. Howard University Press.
- Schlosberg, David. 2004. « Reconceiving Environmental Justice: Global Movements and Political Theories ». *Environmental Politics* 13 (3): 517–40.
- Sène, Aby L. 2025. « Wilderness, Wildlife, and Neocolonialism in Africa » *Agrarian South: Journal of Political Economy* 13 (3): 366-389.
- Stein, Serena, et Jessie K. Luna. 2021. « Toxic Sensorium: Agrochemicals in the African Anthropocene ». *Environment and Society* 12: 87–107.
- Sylla, Fana. 2017. *2017 West Africa Cotton and Products Annual*. Global Agricultural Information Network Report. USDA Foreign Agricultural Service.
- Tamale, Sylvia. 2020. *Decolonization and Afro-Feminism*. Daraja Press.
- Tankari, Mahamadou Roufahi. 2020. « Rainfall Variability and Farm Households' Food Insecurity in Burkina Faso: Nonfarm Activities as a Coping Strategy ». *Food Security* 12 (3): 567–78.
- Valcambi. 2020. « Metals Focus: Gold Focus 2020 ». Valcambi Suisse.
- Van de Walle, Nicolas. 2001. *African Economies and the Politics of Permanent Crisis, 1979–1999*. Cambridge University Press.
- Vreeland, James Raymond. 2003. *The IMF and Economic Development*. Cambridge University Press.
- Wallerstein, Immanuel. 2004. *World-Systems Analysis: An Introduction*. Duke University Press.
- Werthmann, Katja. 2017. « The Drawbacks of Privatization: Artisanal Gold Mining in Burkina Faso 1986–2016 ». *Resources Policy* 52: 418–26.

- West, Paige, James Igoe et Dan Brockington. 2006. « Parks and Peoples: The Social Impact of Protected Areas ». *Annual Review of Anthropology* 35: 251–77.
- Williams, Brian. 2021. « “The Fabric of Our Lives?”: Cotton, Pesticides, and Agrarian Racial Regimes in the US South ». *Annals of the American Association of Geographers* 111 (2): 422–39.
- Wooten, Stephen. 2003. « Women, Men, and Market Gardens: Gender Relations and Income Generation in Rural Mali ». *Human Organization* 62 (2): 166–77.
- World Bank. 2020. *CO2 Emissions (Metric Tons per Capita)*.
<https://data.worldbank.org/indicator/EN.ATM.CO2E.PC>.
- Zagré, Pascal. 1994. *Les politiques économiques du Burkina Faso: une tradition d'ajustement structurel*. Karthala Editions.
- Zidouemba, Patrice Rélouendé, Somlanare Romuald Kinda et Idrissa Mohamed Ouedraogo. 2020. « Could COVID-19 Worsen Food Insecurity in Burkina Faso? » *European Journal of Development Research* 32 (5): 1379–401.
- Zongo, Michel, dir. 2014. *La sirène de Faso Fani*. Cinédoc Films.